Livret d'accueil

CAMSP

Centre d'Action Médico-Social Précoce

CCAS
centre communal d'action sociale - ville d'Alès

Alès Cévennes L'ESPACE DU BIEN-VIVRE

Le mot du Président du CCAS...

Madame, Monsieur,

Il est exceptionnel qu'un CAMSP soit géré par un CCAS. C'est pourquoi nous avons à cœur de proposer aux familles et aux partenaires de notre territoire, un accueil, une écoute et des soins efficaces.

Depuis de nombreuses années, notre établissement fonctionne en accord avec les parents et en concertation avec les professionnels.

Une équipe pluridisciplinaire cherche à donner les meilleures chances de développement aux jeunes enfants dans un établissement neuf, agréable et adapté aux besoins de ces derniers et de leurs familles.

Nous sommes fiers d'apporter un soutien à cette noble tâche consacrée aux plus fragiles.

Avec tous nos encouragements.

Max ROUSTAN
Maire d'Alès
Président du CCAS de la ville d'Alès

Michèle VEYRET
Vice-Présidente du CCAS de la ville d'Alès

Qu'est-ce qu'un CAMSP ?

Le CAMSP d'Alès est un CAMSP polyvalent.
Il reçoit des enfants de la naissance à 6 ans, à risque dans leur développement ou présentant des déficits divers :
déficits moteur, sensoriel, cognitif, troubles du comportement, troubles de la relation et/ou de la communication.

Pour quoi faire ?

Les missions du CAMSP sont :

Prévention et sensibilisation
autour du développement de l'enfant.

Dépistage et diagnostic précoces
du handicap.

Accompagnements individuels
ou en groupe.

Soutien et aide à l'accompagnement social,
éducatif et/ou scolaire.

Accompagnement des familles
dans le parcours de soin et soutien
à la parentalité.

Travail en réseau et coordination
de parcours
(dont orientation post-CAMSP).

Comment ?

Admission

Première consultation médicale

Bilans

Synthèse

Accompagnement

Consultations médicales de suivi

Ce parcours est adapté aux besoins de l'enfant, en fonction des moyens de l'équipe.

Procédure d'accueil

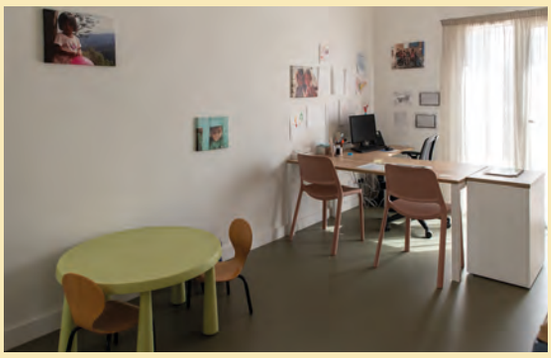

L'admission au CAMSP se fait sur requête d'un médecin (pédiatre, médecin traitant, médecin de crèche ou de PMI) qui rédige un courrier.
Les parents contactent ensuite le secrétariat qui leur propose un premier rendez-vous téléphonique pour établir une fiche contact qui recense les informations principales de la demande.
Dans un second temps, après accord du médecin directeur, les parents sont rappelés pour convenir d'une date de consultation médicale.

La première consultation :
Elle a lieu, sauf exception, auprès du pédiatre qui fait un bilan du développement et de la santé de l'enfant.

A la suite de cette consultation:

- soit des bilans complémentaires peuvent être proposés au CAMSP voire en libéral : médicaux, psychologiques, pédopsychiatriques, psychomoteurs, kinésithérapiques, ergothérapiques, orthophoniques, évaluation des droits avec l'assistante sociale, évaluation avec une éducatrice de jeunes enfants.
- soit une surveillance/prévention peut vous être proposée.
- soit votre enfant ne relève pas du CAMSP et d'autres propositions vous seront faites ;
Vous pouvez notamment être orientés vers la plate-forme de coordination et d'orientation (PCO du Gard) concernant les troubles du neuro-développement qui évaluera les besoins d'évaluations de l'enfant et qui sera en mesure d'orienter vers les professionnels libéraux pour leurs réalisations.

A noter, qu'en raison de l 'importante demande, il y a un délai d'attente entre la consultation, les bilans et l'accompagnement.

Le projet de soins :
A l'issue des bilans, une première synthèse est effectuée.
Puis, le pédiatre et le référent de l'enfant reçoivent les parents pour leur en faire le compte-rendu et proposer un accompagnement.

Ainsi s'organise autour de l'enfant et de sa famille, une équipe avec un projet de soins, avec différents modes d'intervention :

- Des consultations médicales.
- Des séances individuelles.
- Des séances de groupe dans les locaux du CAMSP ou parfois à l'extérieur.

Ce projet de soins individualisé sera clairement mentionné dans ses modalités d'application.
Il est coconstruit par le pédiatre et les parents (ou leurs substituts légaux) qui s'engagent dans sa réalisation pratique.

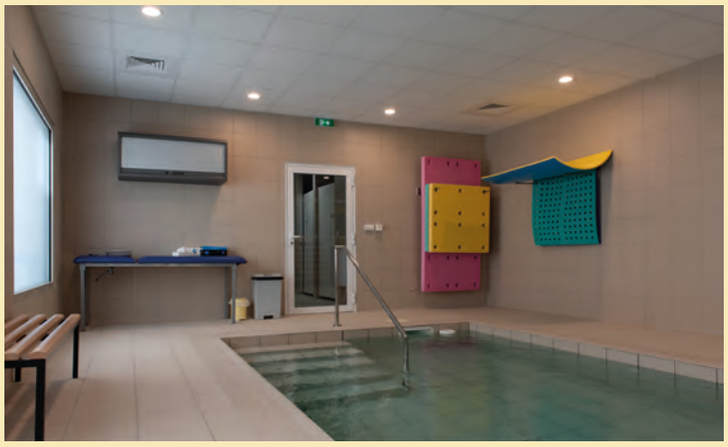

C'est un contrat qui peut être suspendu en cas de non participation effective d'une des deux parties et qui est réactualisé au moins tous les ans.
Avec l'accord des parents, le pédiatre ou un autre professionnel de l'équipe peut prendre contact avec le médecin traitant, l'école ou la crèche, l'équipe de PMI, le secteur social pour une approche globale de l'enfant.

Avec Qui?

Grâce à une équipe pluridisciplinaire, le CAMSP permet un accompagnement global de l'enfant.

Pôle administratif

Secrétaire médicale
Elle est le lien permanent entre les familles, les médecins et intervenants du CAMSP.

Assistante sociale
Elle apporte informations, aide aux démarches, écoute aux familles tout au long de l'accompagnement de l'enfant au CAMSP.

Coordinatrice
Elle a pour mission d'organiser, de coordonner, de superviser le fonctionnement régulier et continu du service du CAMSP.

L'enfant et sa famille

Agent technique

Son rôle est d'assurer une qualité d'hygiène, d'entretien général des locaux et du matériel du CAMSP.

Pôle médical

Pédiatre
Il assure le suivi et la coordination de l'accompagnement des enfants

Pôle éducatif

Educateur de jeunes enfants
Elle aide l'enfant à apprendre, à travers différentes activités, en respectant son rythme de développement

Agent d'inclusion sociale
Elle accompagne l'enfant en difficulté en crèche ou à l'école.

Pôle paramédical

Psychologue
Elle aide à faire des liens entre le vécu, l'environnement et les ressentis et accompagne à résoudre les difficultés.

Psychomotricien
Il accompagne l'enfant à appréhender son corps et utiliser ses compétences, pour comprendre et s'adapter à son environnement.

Ergothérapeute
Elle accompagne l'enfant dans le développement des habiletés motrices fines, des apprentissages et de l'autonomie globale.

Kinésithérapeute
Elle aide l'enfant à exploiter son potentiel moteur au travers des niveaux d'évolution motrice.

Comment parler du CAMSP à votre enfant ?

Il nous paraît très important d'expliquer à votre enfant **pourquoi il vient au CAMSP.** Il est en effet le premier concerné et doit comprendre ce qui lui arrive, ce qui se passe et ce qu'on attend de lui pour que les différentes interventions prennent sens pour lui.

La secrétaire
Elle t'accueille avec tes parents.

Le pédiatre
C'est le docteur des enfants, il regarde comment tu grandis et comment tu progresses.

La psychologue
Elle t'aide à comprendre et vivre avec tes émotions et ton histoire

La neuropsychologue
Elle t'aide à comprendre ce qu'il se passe dans ton cerveau

L'éducatrice de jeunes enfants
Elle t'aide à apprendre en jouant avec toi

Le psychomotricien
Il t'aide, en jouant, à être mieux dans ta tête et dans ton corps.

L'ergothérapeute
Elle va jouer avec toi pour t'apprendre à faire le maximum de choses tout seul à l'école comme à la maison.

La kinésithérapeute
Elle t'aide à bouger ton corps en te faisant faire de la gym.

L'agent d'inclusion sociale
Elle t'aide à l'école ou à la crèche.

Après le CAMSP ?

Si les rééducations et les soins doivent être poursuivis au-delà des 6 ans de votre enfant, le relais vers d'autres structures sera préparé avec vous.

En fonction des besoins, vous pourrez être orientés vers : d'autres établissements du secteur sanitaire (consultation hospitalière, médecins libéraux) ou médico social (CMPP, SESSAO, IME...).

Pour certaines orientations, la MDPH doit donner son accord.

L'assistante sociale pourra veiller, durant les 3 années qui suivent le départ de votre enfant, à la mise en place effective du relais.

Renseignements pratiques

CAMSP
11 rue Jules Renard
30100 Alès

Téléphone 04 66 56 76 99

Email camsp@ville-ales.fr

Site internet C.A.M.S.P. - Ales.fr

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi	8h30 – 12h15	13h – 16h30
Mardi	8h30 – 12h15	Pas d'accueil du public
Mercredi	8h30 – 12h15	13h – 16h30
Jeudi	8h30 – 12h15	13h – 16h30
Vendredi	8h30 – 12h15	13h – 16h30

Aucune avance financière de soins n'est à faire par les parents.

Si l'enfant est pris en charge au CAMSP, les frais de déplacement peuvent donner droit à une indemnité de l'assurance maladie sous certaines conditions. Un transport par VSL (véhicule sanitaire léger) peut être mis en place si nécessaire.

Tout changement de situation familiale, adresse, téléphone, doit nous être communiqué.
De même, merci de nous prévenir des retards et des absences au moins 48 heures à l'avance, autant que possible.

Le groupe d'expression

Afin d'associer les parents au fonctionnement du CAMSP, un espace d'échange appelé « groupe d'expression » est composé de parents, représentants du personnel et représentant du gestionnaire. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, les projets, les équipements, l'entretien des locaux…
Pour tout renseignement : camsp.expression.ales@gmail.com